

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degrés s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à 16 ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de 3 ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

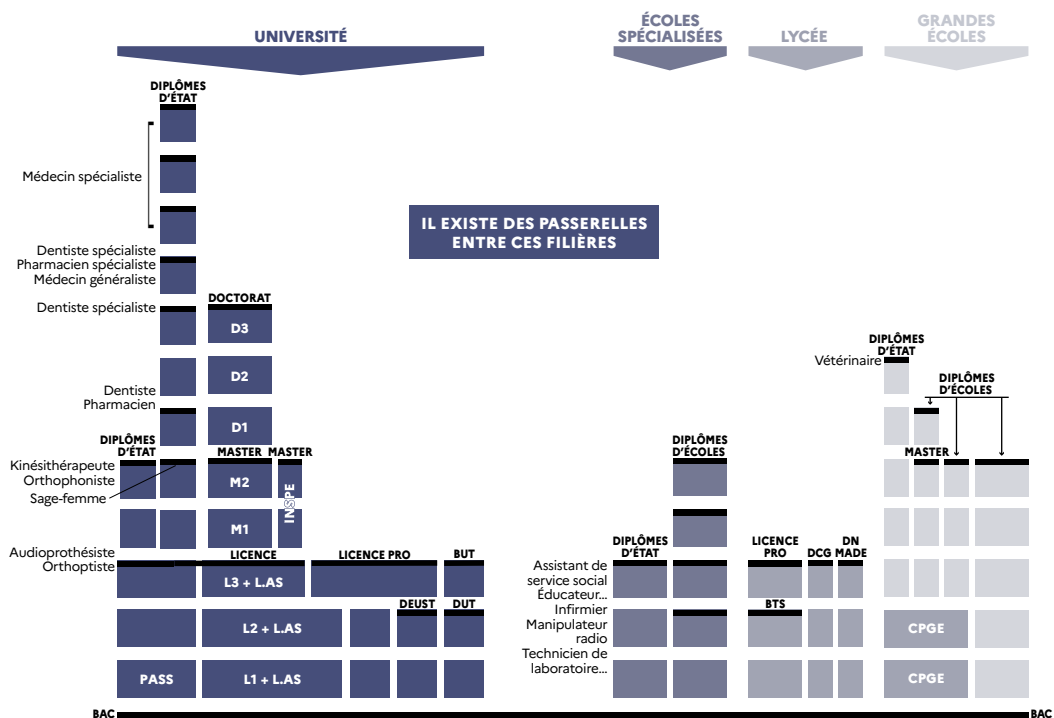
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première pro		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)				
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa	
	Quatrième			
	Cinquième			
Cycle III (consolidation)	Sixième			
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A		
	Cours moyen première année			
Cycle II (apprentissages fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			
	Cours élémentaire première année			
Cycle I (apprentissages premiers)	Cours préparatoire			
	Grande section			
	Moyenne section			
	Petite section (3 ans)			

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

■ Enseignements adaptés

À la rentrée 2024, l'ensemble du système éducatif public et privé français scolarise 12,6 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés, soit une baisse de 0,7 % en un an, avec cependant des disparités selon le niveau et le statut (1)(2).

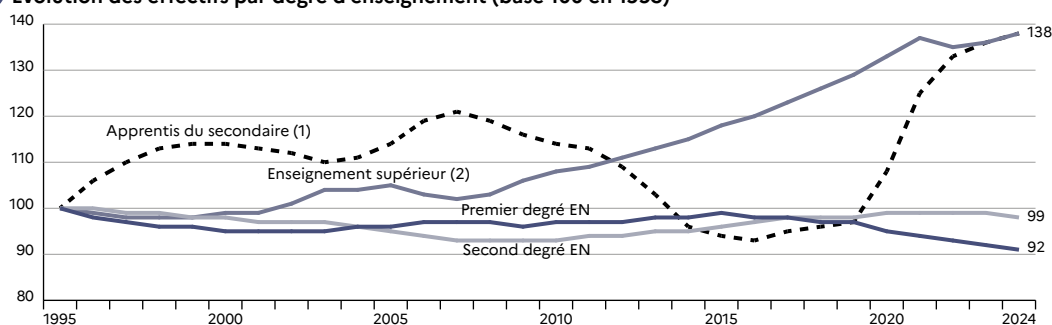
Les effectifs du premier degré public et privé sous contrat sont en baisse (-1,2%) pour la neuvième année consécutive compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010. En revanche, les effectifs d'élèves du premier degré bénéficiant de l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) accentuent leur hausse (+3,4%). C'est également le cas des élèves scolarisés dans le secteur privé hors contrat (+1,7%), une hausse à relativiser par le poids faible de ce secteur (1% des élèves du premier degré).

Dans le second degré public et privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, les effectifs sont en légère baisse à la rentrée 2024 (-0,4%), avec une

diminution plus marquée au collège (-3,0%). Les effectifs sont cependant en hausse dans les formations professionnelles en lycée (+2,7%), poursuivant la hausse de 1,8% de l'an passé. Dans les établissements de l'enseignement agricole, les effectifs augmentent aussi (+1,7%), tandis qu'ils sont légèrement en recul dans les établissements spécialisés de la santé (-0,1%). Les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent également (+1,7%) à un rythme cependant moins soutenu qu'entre 2020 et 2022.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 3,0 millions d'étudiants à la rentrée 2024, en hausse de 1,6% en un an (3). Cette hausse concerne les universités (+1,7%), les CPGE (+5,5%), les écoles d'ingénieurs (+1,5%), les écoles de commerce (+3,1%), les écoles paramédicales et sociales (+2,5%) et les autres établissements du supérieur (+1,7%). Seuls les effectifs d'étudiants inscrits en section de technicien supérieur et assimilées diminuent (-1,0%) ainsi que ceux inscrits en formation d'ingénieur à l'université (-2,9%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement (base 100 en 1995)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période).

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les préapprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010. Données provisoires pour l'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024 (reconstruction des données 2022-2023 pour les écoles paramédicales et sociales).

Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves des premier et second degrés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (cf. chapitres 3 et 4);
- les élèves des premier et second degrés scolarisés dans un établissement privé hors contrat (cf. fiches 3.09 et 4.25);
- les élèves du second degré des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (cf. fiche 4.27);
- les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (cf. fiche 1.07);

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (cf. chapitre 6);
- les étudiants inscrits en établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (cf. chapitre 7).

Population étudiante, population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Avertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Source
DEPP et SIES-MENESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/ 2024 (%)
Premier degré public et privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	6 261,8	-1,2
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	2 266,8	-0,8
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2	-1,5
ULIS et UEEA (1)	129,8	91,2	58,7	44,3	52,9	54,1	55,4	55,9	57,8	3,4
Premier degré privé hors contrat (2)				15,6	51,0	57,1	58,5	59,5	60,5	1,7
Second degré public et privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,6	5 635,7	-0,4
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8	3 303,1	-3,0
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (3)	114,9	114,6	110,2	95,6	87,1	87,0	85,8	84,7	83,7	-1,2
Formations professionnelles en lycée (4)	807,9	750,0	694,5	690,9	638,3	626,7	621,6	633,0	650,1	2,7
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8	1 598,8	-1,2
Second degré privé hors contrat (2)			26,0	31,1	28,8	31,4	24,1	23,2	24,6	6,0
Second degré agriculture (5)	117,1	116,2	151,3	149,9	133,2	135,2	135,6	136,4	138,7	1,7
Établissements spécialisés de la santé (5)	96,2	88,2	81,4	71,5	67,0	68,4	65,6	66,6	66,5	-0,1
Apprentis de l'enseignement secondaire (6)	244,1	225,6	324,9	322,1	306,3	354,4	377,3	385,6	392,0	1,7
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 809,2	12 782,9	12 737,8	12 667,8	12 579,8	-0,7

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé.

RSERS 2025, DEPP, SIES

1. Y compris élèves en unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à partir de 2024 (1,2 milliard d'élèves à la rentrée 2024).

2. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés dans le second degré.

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

4. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

5. Sans doubles-comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans doubles-comptes avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.07).

6. Tous ministères confondus. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; CFA : centre de formation d'apprentis.

Lecture : en 2024, 2 266 800 élèves sont scolarisés en préélémentaire, soit -0,8% par rapport à 2023.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur (en milliers)

	1980	1990	2000	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/ 2024 (%)
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 650,0	1 656,9	1 597,7	1 604,2	1 631,5	1,7
dont : préparation DUT/BUT	53,7	72,3	116,1	115,7	120,9	115,1	107,3	143,1	146,4	2,3
ingénieurs (y compris en partenariat)	8,3	10,5	23,2	23,9	31,2	31,5	31,6	30,4	29,5	-2,9
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	84,9	83,4	81,2	82,4	86,9	5,5
STS et assimilées (1)	67,9	199,3	238,9	292,2	376,8	408,9	406,7	409,2	405,2	-1,0
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	140,8	144,2	146,0	143,6	145,8	1,5
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	219,3	239,1	244,9	250,2	258,0	3,1
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	137,4	142,0	152,3	154,1	154,1	158,0	2,5
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	75,8	125,7	224,3	196,2	281,6	294,4	306,5	321,8	327,4	1,7
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 349,2	2 895,5	2 979,2	2 937,1	2 965,4	3 012,8	1,6
Total apprentis du supérieur (4)	0,0	1,3	51,2	111,4	323,3	479,6	576,3	635,8	657,9	3,5

► Champ : France.

RSERS 2025, DEPP, SIES

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour l'année 2023-2024.

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2023, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».

DUT/BUT : bachelier universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de technicien supérieur; DCG : diplôme de comptabilité et gestion; DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

Lecture : à la rentrée 2024, 1 631 500 étudiants sont inscrits à l'université, au périmètre universitaire strict et hors inscriptions simultanées en CPGE, soit +1,7% comparé à 2023.

En 2023-2024, les effectifs de la population scolarisée (15 604 000) ont diminué de 34 800 élèves, étudiants et apprentis, soit une baisse de 0,2% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4%. En France, au total, 22,7% de la population est scolarisée en 2023-2024.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. Ils diminuent pour la majorité des académies, avec cependant des disparités départementales. Les baisses les plus importantes concernent les académies de Martinique (-2,0%), de Besançon (-1,8%), de Guadeloupe (-1,6%), de Poitiers (-1,4%) et de Nancy-Metz (-1,3%). À l'inverse, les hausses les plus fortes

se situent dans les académies de Nice (+2,4%) et de Mayotte (+2,0%).

En France hors DROM, les **taux de scolarisation** varient de 15,3% dans l'académie de Corse à 35,2% dans celle de Paris. Les résultats sont parfois très contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,7% en Haute-Garonne alors qu'il est de 14,8% dans le Lot. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec 13,9% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (27,8% au total) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population

scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2022 et 2023). Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2023-2024

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2022/2023 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2022/2023 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	56 263	-1,5	333 620	16,9	Seine-et-Marne	341 171	0,7	1 473 820	23,1
Cantal	21 856	-0,7	144 129	15,2	Seine-Saint-Denis	422 650	1,0	1 705 616	24,8
Haute-Loire	42 132	-0,7	228 057	18,5	Val-de-Marne	338 081	0,9	1 429 289	23,7
Puy-de-Dôme	153 821	-0,9	664 991	23,1	Créteil	1 101 902	0,9	4 608 725	23,9
Clermont-Ferrand	274 072	-1,0	1 370 797	20,0	Paris	736 665	0,5	2 090 174	35,2
Ardèche	58 477	-1,3	336 755	17,4	Yvelines	353 216	-0,2	1 484 671	23,8
Drôme	104 287	-0,5	524 179	19,9	Essonne	356 494	0,9	1 341 967	26,6
Isère	316 853	-0,5	1 303 108	24,3	Hauts-de-Seine	383 006	0,5	1 658 700	23,1
Savoie	94 999	-1,6	452 202	21,0	Val-d'Oise	335 480	0,7	1 290 377	26,0
Haute-Savoie	174 664	0,9	865 806	20,2	Versailles	1 428 196	0,5	5 775 715	24,7
Grenoble	749 280	-0,4	3 482 050	21,5	Île-de-France	3 266 763	0,6	12 474 614	26,2
Ain	136 490	0,3	684 212	19,9	Calvados	161 581	-0,4	710 284	22,7
Loire	175 377	-0,5	777 203	22,6	Manche	87 342	-1,4	497 861	17,5
Rhône	558 907	-0,8	1 931 750	28,9	Orne	49 720	-1,3	273 488	18,2
Lyon	870 774	-0,5	3 393 165	25,7	Eure	119 079	-0,7	602 747	19,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 894 126	-0,5	8 246 012	23,0	Seine-Maritime	311 408	-0,1	1 262 543	24,7
Doubs	130 509	-1,7	550 628	23,7	Normandie	729 130	-0,5	3 346 923	21,8
Jura	46 737	-4,2	258 592	18,1	Normandie	729 130	-0,5	3 346 923	21,8
Haute-Saône	40 222	-0,4	232 652	17,3	Dordogne	64 599	-0,8	417 364	15,5
Territoire de Belfort	30 122	-0,4	139 136	21,6	Gironde	403 566	-0,3	1 709 842	23,6
Besançon	247 590	-1,8	1 181 008	21,0	Landes	71 701	-0,6	437 581	16,4
Côte-d'Or	130 817	-0,3	538 584	24,3	Lot-et-Garonne	60 467	-0,3	333 826	18,1
Nièvre	32 476	-1,6	200 606	16,2	Pyrénées-Atlantiques	139 052	-0,7	708 475	19,6
Saône-et-Loire	95 948	-0,1	547 609	17,5	Bordeaux	739 385	-0,5	3 607 088	20,5
Yonne	57 897	-1,6	332 829	17,4	Corrèze	39 552	-2,1	240 014	16,5
Dijon	317 138	-0,6	1 619 628	19,6	Creuse	15 928	-3,7	114 578	13,9
Bourgogne-Franche-Comté	564 728	-1,2	2 800 636	20,2	Haute-Vienne	79 934	0,3	372 389	21,5
Côtes-d'Armor	109 867	-1,0	613 777	17,9	Limoges	135 414	-0,9	726 981	18,6
Finistère	191 748	-0,8	934 298	20,5	Charente	60 622	-1,1	350 943	17,3
Ille-et-Vilaine	297 513	0,8	1 127 910	26,4	Charente-Maritime	121 634	-1,1	678 715	17,9
Morbihan	151 894	-0,4	786 322	19,3	Deux-Sèvres	67 419	-2,1	375 651	17,9
Rennes	751 022	-0,1	3 462 307	21,7	Vienne	106 561	-1,7	438 357	24,3
Bretagne	751 022	-0,1	3 462 307	21,7	Poitiers	356 236	-1,4	1 843 666	19,3
Cher	51 224	-0,7	297 156	17,2	Nouvelle-Aquitaine	1 231 035	-0,8	6 177 735	19,9
Eure-et-Loir	86 016	-1,1	434 212	19,8	Aude	66 378	0,1	380 421	17,4
Indre	34 231	-0,9	215 314	15,9	Gard	152 848	0,1	773 632	19,8
Indre-et-Loire	144 546	-0,1	620 445	23,3	Hérault	300 543	-0,6	1 245 785	24,1
Loir-et-Cher	57 986	-1,4	327 676	17,7	Lozère	14 013	-2,2	76 822	18,2
Loiret	159 995	-0,8	691 300	23,1	Pyrénées-Orientales	97 732	-0,5	501 286	19,5
Orléans-tours	533 998	-0,7	2 586 103	20,6	Montpellier	631 514	-0,4	2 977 946	21,2
Centre-Val de Loire	533 998	-0,7	2 586 103	20,6	Ariège	25 185	-0,3	156 571	16,1
Corse-du-Sud	24 098	0,5	170 495	14,1	Aveyron	46 354	-0,9	279 197	16,6
Haute-Corse	30 595	-1,2	186 625	16,4	Haute-Garonne	383 196	0,5	1 492 583	25,7
Corse	54 693	-0,5	357 120	15,3	Gers	30 663	-0,4	193 515	15,8
Corse	54 693	-0,5	357 120	15,3	Lot	25 989	-0,3	175 823	14,8
Meurthe-et-Moselle	193 140	-1,7	731 447	26,4	Hauts-Pyrénées	40 926	1,9	232 003	17,6
Meuse	31 142	-1,5	178 529	17,4	Tarn	74 653	-1,0	399 832	18,7
Moselle	195 401	-0,5	1 051 178	18,6	Tarn-et-Garonne	50 202	-1,0	267 851	18,7
Vosges	61 365	-2,1	354 847	17,3	Toulouse	677 168	0,1	3 197 375	21,2
Nancy-Metz	481 048	-1,3	2 316 001	20,8	Occitanie	1 908 682	-0,1	6 175 321	21,2
Ardennes	47 722	-1,5	264 787	18,0	Loire-Atlantique	355 068	-0,6	1 502 436	23,6
Aube	61 779	-1,2	311 294	19,8	Maine-et-Loire	215 898	0,1	832 989	25,9
Marne	134 665	-0,4	561 450	24,0	Mayenne	61 227	-1,4	304 617	20,1
Haute-Marne	28 453	-1,3	168 146	16,9	Sarthe	121 642	-0,8	565 873	21,5
Reims	272 619	-0,9	1 305 677	20,9	Vendée	135 489	-1,0	718 013	18,9
Bas-Rhin	272 538	0,4	1 165 617	23,4	Nantes	889 324	-0,6	3 923 928	22,7
Haut-Rhin	152 543	-0,7	767 028	19,9	Pays de la Loire	889 324	-0,6	3 923 928	22,7
Strasbourg	425 081	0,0	1 932 645	22,0	Alpes-de-Haute-Provence	28 474	-0,6	169 109	16,8
Grand Est	1 178 748	-0,7	5 554 323	21,2	Hautes-Alpes	24 644	-0,6	141 985	17,4
Aisne	103 993	-1,4	522 179	19,9	Bouches-du-Rhône	500 171	-0,2	2 089 815	23,9
Oise	178 559	-0,1	830 288	21,5	Vaucluse	125 785	-0,6	573 367	21,9
Somme	135 205	-0,7	562 776	24,0	Aix-Marseille	679 074	-0,3	2 974 276	22,8
Amiens	417 757	-0,6	1 915 243	21,8	Alpes-Maritimes	256 918	3,7	1 127 345	22,8
Nord	694 213	-0,6	2 620 919	26,5	Var	206 346	0,9	1 128 878	18,3
Pas-de-Calais	308 640	-1,3	1 455 820	21,2	Nice	463 264	2,4	2 256 223	20,5
Lille	1 002 853	-0,8	4 076 739	24,6	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 142 338	0,8	5 230 499	21,8
Hauts-de-France	1 420 610	-0,8	5 991 982	23,7	France hors DROM	14 965 197	-0,2	66 327 503	22,6
					Guadeloupe	102 998	-1,6	425 399	24,2
					Guyane	94 990	0,9	296 831	32,0
					Martinique	69 603	-2,0	359 210	19,4
					Mayotte	119 904	2,0	320 282	37,4
					La Réunion	251 729	-0,4	895 783	28,1
					DROM	639 224	-0,1	2 297 505	27,8
					France	15 604 421	-0,2	68 625 008	22,7

► Champ : France.

(p) : provisoire

Lecture : en 2023-2024, le taux de scolarisation en Ile-et-Vilaine est de 26,4%. La population scolarisée dans ce département est en hausse de 0,8% par rapport à l'année scolaire précédente.

RERS 2025, DEPP

1.04 Les territoires de résidence et de scolarisation des élèves

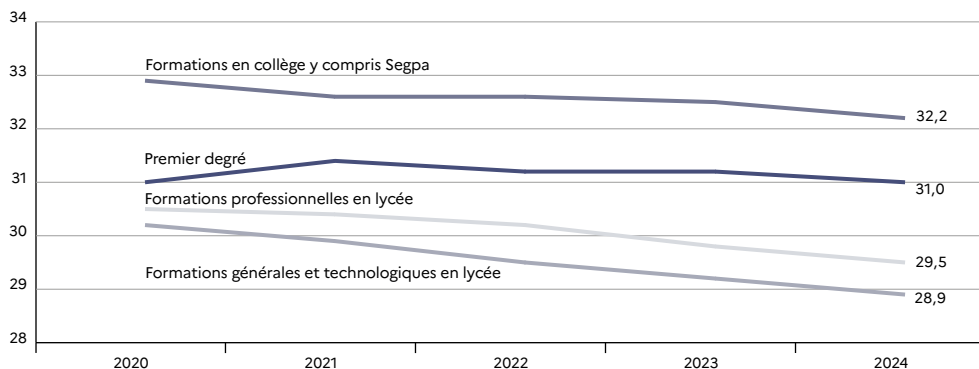
À la rentrée 2024, dans le premier comme dans le second degré, la part d'élèves qui résident dans une commune rurale est de 31%. Au sein du second degré, elle varie de 29% pour les formations générales et technologiques en lycée à 32% pour les formations en collège (2). Ces proportions sont en baisse depuis 2020 (1).

Les territoires ruraux accueillent 47% des écoles et 30% des collèges (3). Les lycées se concentrent davantage dans des territoires urbains : 89% des lycées polyvalents et professionnels et 93% des lycées généraux et technologiques sont situés dans une commune urbaine.

Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité, les élèves sont ainsi plus fréquemment scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajet des élèves résidant en zone rurale ou les amène à être hébergés hors du domicile familial, notamment en internat.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,3 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (21,6), les plus petites classes étant situées en zone rurale éloignée (19,9) (4). Ce constat se vérifie également pour les formations du second degré.

1 Évolution de la part d'élèves résidant dans une commune rurale (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 31,0% des élèves du premier degré résident dans une commune rurale.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation à la rentrée 2024 (en %)

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,7	7,6	8,0	6,5	7,7	7,5
Rural périphérique	11,2	11,4	11,3	11,6	10,8	9,9	11,2
Rural bourg	3,7	3,8	3,8	4,0	3,4	4,2	3,9
Rural périurbain	8,1	8,3	8,3	8,6	8,2	7,7	8,4
Total rural	30,5	31,2	31,0	32,2	28,9	29,5	31,0
Urbain petite ville	4,7	4,7	4,7	5,0	4,4	6,0	4,9
Urbain dense	24,9	25,4	25,2	25,9	26,1	26,6	26,0
Urbain très dense	39,9	38,6	39,1	37,0	40,7	37,8	38,1
Total urbain	69,5	68,7	69,0	67,9	71,2	70,4	69,0

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 30,5% des élèves de niveau préélémentaire résident dans une commune rurale.

3 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation à la rentrée 2024

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 347	15,5	500	7,2	4	0,3	6	0,6	24	2,0
Rural périphérique	8 473	17,9	298	4,3	7	0,5	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 422	5,1	654	9,4	68	4,4	72	7,4	64	5,5
Rural périurbain	3 879	8,2	635	9,1	25	1,6	24	2,5	36	3,1
Total rural	22 121	46,7	2 087	29,9	104	6,7	107	10,9	128	10,9
Urbain petite ville	2 287	4,8	595	8,5	160	10,4	153	15,6	155	13,2
Urbain dense	10 133	21,4	1 833	26,2	419	27,1	289	29,5	365	31,1
Urbain très dense	12 872	27,1	2 471	35,4	861	55,8	430	43,9	524	44,7
Total urbain	25 292	53,3	4 899	70,1	1 440	93,3	872	89,1	1 044	89,1
Total public + privé sous contrat	47 413	100,0	6 986	100,0	1 544	100,0	979	100,0	1 172	100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, 46,7% des écoles sont implantées dans une commune rurale.

4 Taille moyenne des classes (E/D) selon la localisation de l'établissement à la rentrée 2024

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations de niveau collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,2	19,7	19,9	22,4	28,5	13,7	22,0
Rural périphérique	21,9	21,4	21,6	24,8	28,5	16,3	24,6
Rural bourg	21,4	20,9	21,0	23,9	27,3	15,4	23,2
Rural périurbain	22,9	22,3	22,5	25,6	29,9	16,8	25,4
Total rural	21,7	21,1	21,3	24,5	28,2	15,6	24,0
Urbain petite ville	21,0	20,5	20,7	24,4	28,8	17,0	24,0
Urbain dense	22,4	21,7	22,0	25,5	30,2	18,3	25,4
Urbain très dense	21,9	21,2	21,5	25,5	30,5	19,3	25,9
Total urbain	22,0	21,4	21,6	25,4	30,2	18,6	25,5
Total public + privé sous contrat	21,9	21,3	21,5	25,2	30,1	18,4	25,3

► Champ : France, public + privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : à la rentrée 2024, les classes du premier degré situées dans des communes rurales éloignées accueillent en moyenne 19,9 élèves.

Pendant l'année scolaire 2023-2024, plus de 15 604 000 jeunes sont scolarisés en France. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7% de la population totale (2).

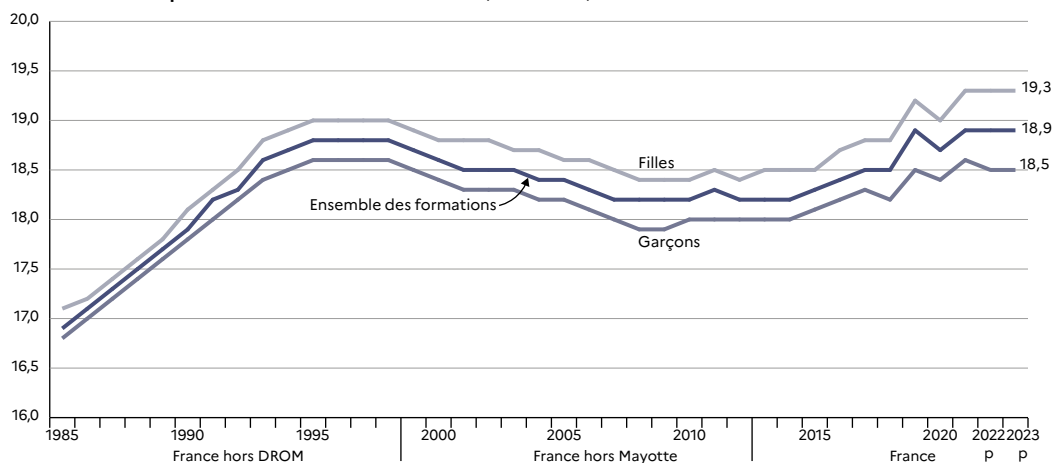
Le taux de scolarisation dans le second degré reste globalement stable malgré une hausse pour les jeunes âgés de 12 ans (+0,8 point par rapport à 2022) et une baisse pour ceux âgés de 17 et 18 ans (-0,6 et -0,9 point).

La scolarisation dans l'enseignement supérieur hors apprentissage reste globalement stable en 2023, avec des disparités selon les âges. Le taux de scolarisation diminue à tous les âges, excepté pour les jeunes âgés de 18 et de 20 ans. La baisse la plus forte concerne les jeunes âgés de 19 ans (-1,1 point par rapport à 2022). Le taux de scolarisation en apprentissage augmente

à tous les âges et surtout pour les jeunes de 20 à 22 ans. C'est celui des jeunes âgés de 21 ans qui augmente le plus (+1,3 point).

En 2023-2024, l'espérance de scolarisation à 2 ans s'établit à 18,9 ans. Elle reste stable par rapport aux deux années précédentes (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans reste également stable à la rentrée 2023 par rapport à 2022 et 2021. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2023-2024 fixent une espérance de scolarisation, pour un jeune âgé de 15 ans, de 6,8 années supplémentaires de formation initiale, dont 3,5 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,9 années contre 3,1 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans (en années)



► Champ : France (hors DROM avant 1999 ; hors Mayotte avant 2013), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2023, l'espérance de scolarisation d'une fille âgée de 2 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 2 ans, est de 19,3 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

RERS 2025, DEPP

Précisions

L'âge correspond à l'âge au 31 décembre de l'année scolaire ou universitaire. Il est calculé par différence entre l'année de rentrée et l'année de naissance.

Enseignement spécialisé hors éducation nationale – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère chargé de l'éducation nationale, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Apprentis, enseignement supérieur, population scolarisée, population totale, premier degré, second degré – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR.

Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.

Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2023-2024

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré éducation nationale y c. spécialisé	Ens. spécialisée hors éducation nationale	2 ^e degré éducation nationale y c. adapté	Autres formations du 2 ^e degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2022-2023	0-1 an	1 397 778										
2021	2 ans	731 714	68 917	9,4 (-0,6)	9,4 (-0,6)							
2020	3 ans	723 487	722 088	99,8 (0,9)	99,8 (0,9)	0,1 (0)						
2019	4 ans	738 416	750 935	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2018	5 ans	743 544	761 392	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2017	6 ans	757 846	778 338	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2016	7 ans	776 272	796 480	100 (0)	100 (0)	0,2 (0)						
2015	8 ans	800 440	815 294	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)						
2014	9 ans	823 458	837 330	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)						
2013	10 ans	830 029	840 232	100 (0)	98,5 (0,2)	0,5 (0)	2,3 (0)					
2012	11 ans	845 772	852 253	100 (0)	7,2 (-0,1)	0,6 (0)	93 (-0,2)					
2011	12 ans	851 432	856 331	100 (0,3)	0,1 (0)	0,7 (0)	99,7 (0,8)					
2010	13 ans	874 703	872 454	99,7 (-0,3)		0,7 (0)	98,5 (-0,3)	0,5 (0)				
2009	14 ans	864 803	863 255	99,8 (0,2)		0,8 (0)	97 (0,2)	2,1 (0)				
2008	15 ans	874 676	860 099	98,3 (0,3)		0,8 (0)	88,8 (-0,1)	4,4 (0,1)	4,3 (0,3)			
2007	16 ans	863 423	823 955	95,4 (0,2)		0,8 (0)	83,7 (-0,1)	3,8 (0)	7,1 (0,4)			
2006	17 ans	868 808	806 854	92,9 (-0,2)		0,7 (0)	77,7 (-0,6)	3,4 (0)	8,3 (0,8)	2,9 (-0,3)		
2005	18 ans	835 750	656 669	78,6 (-0,3)		0,5 (0)	14,5 (-0,9)	1,3 (-0,1)	13,3 (0,7)	49 (0,1)		
2004	19 ans	814 363	564 753	69,3 (-1,2)		0,4 (0)	3 (-0,3)	0,7 (-0,1)	14,5 (0,2)	50,8 (-1,1)		
2003	20 ans	787 336	484 452	61,5 (1,2)		0,2 (0)	0,8 (-0,1)	0,6 (0)	16,1 (0,9)	43,9 (0,4)		
2002	21 ans	789 499	401 840	50,9 (0,7)		0,1 (0)	0,3 (0)	0,4 (0)	15,3 (1,3)	34,9 (-0,5)		
2001	22 ans	798 207	350 189	43,9 (0,7)			0,1 (-0,1)	0,3 (0)	14,7 (1,2)	28,8 (-0,4)		
2000	23 ans	809 933	252 210	31,1 (0)			0,1 (-0,1)	0,2 (0)	10,7 (0,7)	20,2 (-0,6)		
1999	24 ans	771 713	155 202	20,1 (-0,2)				0,1 (0)	6,9 (0,4)	13,1 (-0,5)		
1998	25 ans	771 975	103 713	13,4 (-0,1)				0,1 (0)	4,5 (0,4)	8,8 (-0,5)		
1997	26 ans	763 833	71 972	9,4 (0)				0,1 (0)	3 (0,2)	6,3 (-0,2)		
1996	27 ans	771 725	54 566	7,1 (0)				0,1 (0)	2,2 (0,2)	4,7 (-0,2)		
1995	28 ans	773 451	40 951	5,3 (0)				0,1 (0)	1,7 (0,1)	3,5 (-0,1)		
1994	29 ans	764 573	31 074	4,1 (0)				0,1 (0)	1,3 (0,1)	2,7 (-0,1)		
1993 et avant	30 ans +	44 806 049	130 623	0,3 (0)						0,2 (0)		
Total		68 625 008	15 604 421	22,7 (-0,1)	9,3 (-0,1)	0,1 (0)	8,3 (0)	0,2 (0)	1,5 (0,1)	3,3 (0)		

► Champ : France, public + privé.

(p) : provisoire.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2022.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

Lecture : à la rentrée 2023, 61,5% des jeunes de 20 ans sont scolarisés, soit 1,2 point de plus qu'à la rentrée 2022.

RERS 2025, DEPP

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans (en années)

	France hors DROM				France hors Mayotte			France			
	1985	1990	1995	2000	2010	2015	2018	2021	2022p	2023p	2021p
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,2	6,3	6,5	6,8	6,8	6,8	6,8
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,4	6,6	6,7	7,2	7,2	7,2	7,2
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,0	6,1	6,3	6,5	6,4	6,4	6,5
Second degré	3,4	3,9	4,0	3,9	3,6	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4
Enseignement supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,6	2,9	3,1	3,5	3,5	3,5	3,4
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,8	3,2	3,4	3,9	3,9	3,9	3,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,3	2,7	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1

► Champ : France (hors DROM avant 2000 ; hors Mayotte avant 2018), public + privé.

(p) : provisoire.

Lecture : en 2023, l'espérance de scolarisation d'une fille âgée de 15 ans, c'est-à-dire la durée moyenne espérée de ses études à partir de l'âge de 15 ans, est de 7,2 ans.

Note : l'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

RERS 2025, DEPP

En 2023-2024, la répartition des jeunes âgés de 14 à 17 ans dans le système éducatif français montre une nette différence entre les filles et les garçons ; les premières se montrent moins en retard et s'orientent plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 97,2% des jeunes sont scolarisés au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (88,9% contre 84,9%). Au même âge, 7,7% des garçons sont encore en quatrième, contre 5,7% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 67,2% des filles sont en formations générale ou technologique en lycée contre 54,1% des garçons. Ceux-ci

sont en effet plus souvent au collège ou en formation professionnelle.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de leur orientation. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (66,9% pour les filles et 53,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons que les filles (39,4% contre 28,0%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont deux fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 7,1% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 8,4% contre 5,8%.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population totale à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2023).

Pro court apprentissage, pro long apprentissage, pro court scolaire, pro long scolaire, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MENESR. Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé. Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2023-2024

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 580	18 019	29 599	7 354	11 318	18 672	2 554	4 430	6 984	2 123	3 679	5 802
Sixième et cinquième	749	1 046	1 795	136	141	277	17	18	35	0	0	0
Quatrième	24 186	34 094	58 280	1 132	1 549	2 681	73	120	193	33	51	84
Troisième	374 718	376 158	750 876	33 198	45 785	78 983	2 378	3 584	5 962	344	681	1 025
Formations en collège	411 233	429 317	840 550	41 820	58 793	100 613	5 022	8 152	13 174	2 500	4 411	6 911
Seconde GT	9 639	11 333	20 972	275 092	231 989	507 081	18 863	18 261	37 124	1 839	1 623	3 462
Première GT	286	377	663	9 651	11 271	20 922	252 006	208 936	460 942	22 224	22 311	44 535
Terminale GT	0	0	0	259	371	630	9 567	10 410	19 977	249 184	203 602	452 786
Formations GT en lycée	9 925	11 710	21 635	285 002	243 631	528 633	280 436	237 607	518 043	273 247	227 536	500 783
Pro court scolaire (1)	40	90	130	14 723	20 608	35 331	20 120	28 950	49 070	10 855	16 623	27 478
Pro court apprentissage (1)	8	4	12	9 234	22 892	32 126	14 173	34 775	48 948	11 515	30 539	42 054
Pro long scolaire (1)	297	620	917	68 159	89 753	157 912	80 457	101 585	182 042	77 546	97 609	175 155
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	955	4 519	5 474	2 652	9 719	12 371	7 878	20 996	28 874
Formations pro en lycée ou apprentissage	347	715	1 062	93 071	137 772	230 843	117 402	175 029	292 431	107 794	165 767	273 561
Post-bac (1)	4	4	8	4	6	10	111	196	307	12 324	13 275	25 599
Total scolarisés	421 509	441 746	863 255	419 897	440 202	860 099	402 971	420 984	823 955	395 865	410 989	806 854
Non scolarisés (2)	167	1 381	1 548	4 187	10 390	14 577	16 065	23 403	39 468	24 262	37 692	61 954
Population totale (p)	421 676	443 127	864 803	424 084	450 592	874 676	419 036	444 387	863 423	420 127	448 681	868 808

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,7	4,1	3,4	1,7	2,5	2,1	0,6	1,0	0,8	0,5	0,8	0,7
Sixième et cinquième	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Quatrième	5,7	7,7	6,7	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième	88,9	84,9	86,8	7,8	10,2	9,0	0,6	0,8	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations en collège	97,5	96,9	97,2	9,9	13,0	11,5	1,2	1,8	1,5	0,6	1,0	0,8
Seconde GT	2,3	2,6	2,4	64,9	51,5	58,0	4,5	4,1	4,3	0,4	0,4	0,4
Première GT	0,1	0,1	0,1	2,3	2,5	2,4	60,1	47,0	53,4	5,3	5,0	5,1
Terminale GT	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,3	2,3	2,3	59,3	45,4	52,1
Formations GT en lycée	2,4	2,6	2,5	67,2	54,1	60,4	66,9	53,5	60,0	65,0	50,7	57,6
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	3,5	4,6	4,0	4,8	6,5	5,7	2,6	3,7	3,2
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	2,2	5,1	3,7	3,4	7,8	5,7	2,7	6,8	4,8
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	16,1	19,9	18,1	19,2	22,9	21,1	18,5	21,8	20,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	1,0	0,6	0,6	2,2	1,4	1,9	4,7	3,3
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,2	0,1	21,9	30,6	26,4	28,0	39,4	33,9	25,7	36,9	31,5
Post-bac (1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	3,0	2,9
Total scolarisés	100,0	99,7	99,8	99,0	97,7	98,3	96,2	94,7	95,4	94,2	91,6	92,9
Non scolarisés (2)	0,0	0,3	0,2	1,0	2,3	1,7	3,8	5,3	4,6	5,8	8,4	7,1
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, public + privé.

(p) : provisoire.

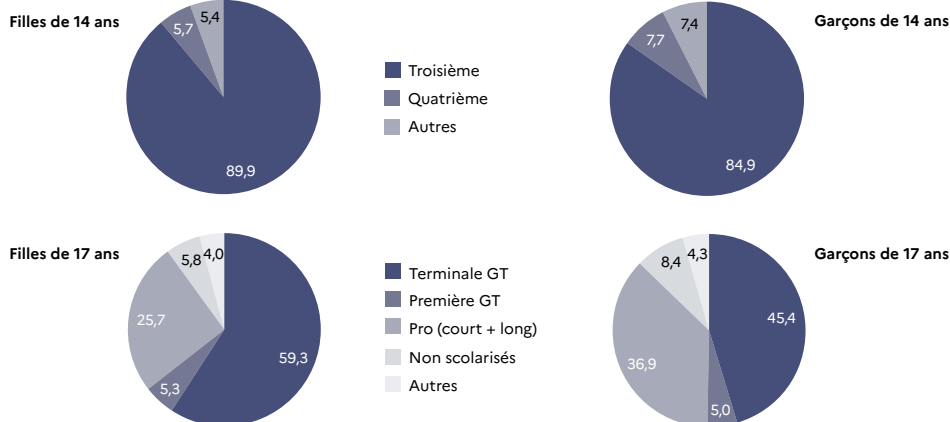
1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

Lecture : en 2023-2024, 528 633 jeunes de 15 ans sont scolarisés dans une formation générale ou technologique en lycée, soit 60,4% des jeunes de 15 ans.

RERS 2025, DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2023-2024 (1) (en %)



► Champ : France, public + privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Lecture : en 2023-2024, 59,3% des filles de 17 ans sont scolarisées en terminale générale et technologique contre 45,4% des garçons du même âge.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, 563 300 élèves en situation de handicap, c'est-à-dire bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, sont scolarisés : 86% le sont exclusivement en **milieu ordinaire**, 12% exclusivement en **établissement hospitalier ou médico-social**, et 2% en scolarité partagée (1)(2).

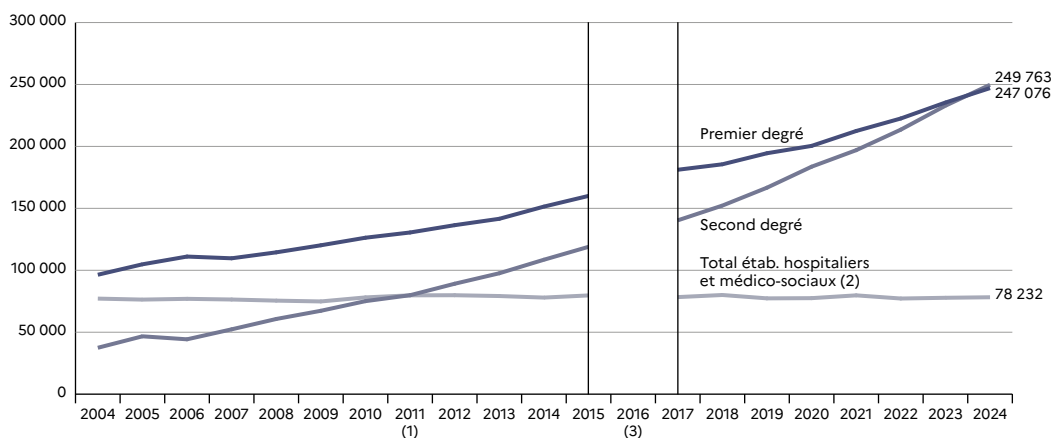
Par rapport à 2023, les effectifs augmentent de 6,1% en milieu ordinaire (28 600 élèves supplémentaires). La scolarisation en **classe ordinaire** – c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** – progresse de 5,8% dans le premier degré et de 8,1% dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une **ULIS** – c'est-à-dire en **scolarisation collective** – croît légèrement dans le premier degré (+1,8%) et plus nettement dans le second degré (+4,8%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est

observée en milieu ordinaire comme en établissement hospitalier ou médico-social. Elle est forte en **UEEA**, où 82% des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée en ULIS où les filles représentent 35% des élèves.

Tous milieux de scolarisation confondus, 35% des élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Ces élèves représentent 60% des élèves scolarisés en ULIS. Parmi les élèves ayant un trouble intellectuel ou cognitif, 35% sont scolarisés en ULIS et 17% en établissement hospitalier ou médico-social. La scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est peu fréquente pour les élèves présentant des troubles du langage ou de la parole (2%) et plus répandue chez les élèves présentant plusieurs troubles associés, des troubles du psychisme, des troubles auditifs ou des troubles du spectre de l'autisme (de 16% à 25%).

1 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation



► **Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Hors scolarisation partagée à partir de 2008 afin d'éviter les doubles comptes. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte.

3. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : à la rentrée 2024, 247 076 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, 249 763 dans le second degré et 78 232 dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Note : les effectifs tiennent compte des élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

DEPP, enquête n° 32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

2 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap par type de scolarisation détaillé

	2004	2006	2009	2014	2020	2021	2022	2023	2024	Évol. 2023/2024 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	5,0
dont PPS (1)		89 045	115 951	151 412	200 421	212 441	222 547	235 416	247 076	5,0
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	103 908	147 365	158 505	168 096	180 668	191 095	5,8
ULIS	37 584	39 684	41 051	47 504	53 056	53 425	53 816	54 089	55 078	1,8
UEEA						511	635	659	903	37,0
Part du public	91,5	91,5	90,3	90,0	90,4	90,4	90,6	90,6	90,6	0,0
Second degré	37 442	44 278	67 310	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	7,3
dont PPS (1)		28 789	60 380	108 529	183 619	196 968	213 538	232 858	249 763	7,3
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	75 941	130 689	141 683	156 511	173 777	187 839	8,1
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 491	17 293	18 616	18 370	18 463	19 182	3,9
ULIS	5 988	9 350	17 185	32 588	52 930	55 285	57 027	59 081	61 924	4,8
Part du public	88,5	87,0	86,0	83,5	83,6	83,5	83,3	83,3	83,2	-0,2
Total en milieu ordinaire (2)	133 838	155 361	187 490	259 941	384 040	409 409	436 085	468 274	496 839	6,1
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 769	7 826	8 530	7 278	6 780	6 951	2,5
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 193	69 677	71 242	69 931	71 022	71 281	0,4
Total étab. hospitaliers et médico-sociaux (3)	77 141	76 951	74 845	77 962	77 503	79 772	77 209	77 802	78 232	0,6
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	7 656	10 533	11 341	11 570	11 186	11 726	4,8
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	330 247	451 010	477 840	501 724	534 890	563 345	5,3

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012). Public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.

3. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte en 2024. Cette ligne ensemble n'est pas égale à la somme des lignes du dessus afin d'éviter un double compte des élèves en scolarisation partagée à partir de 2008.

Lecture : à la rentrée 2024, 247 076 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré et 249 763 dans le second degré, soit un total de 496 839 élèves en milieu ordinaire (+6,1% par rapport à 2023). Par ailleurs, 78 232 élèves sont accueillis dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dont 11 726 en scolarisation partagée. Au total, 563 345 élèves en situation de handicap sont scolarisés en France (+5,3% par rapport à 2023).

3 Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2024-2025

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	52 480	18 651	159	51 733	21 794	144 817	2 423	23 155	25 578	170 395
Garçons	138 615	36 427	744	136 106	40 130	352 022	4 528	48 126	52 654	404 676
Total	191 095	55 078	903	187 839	61 924	496 839	6 951	71 281	78 232	575 071

► Champ : France. Public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,1% du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.

Lecture : à la rentrée 2024, 575 071 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 170 395 filles et 404 676 garçons.

4 Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2024-2025

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	54 365	32 246	246	41 942	38 200	166 999	508	34 451	34 959	201 958
Troubles du psychisme	29 577	5 070	400	27 930	5 185	68 162	3 285	11 981	15 266	83 428
Troubles du langage ou de la parole	32 894	5 306	25	51 715	7 256	97 196	245	1 734	1 979	99 175
Troubles auditifs	2 906	504	2	3 189	546	7 147	2	2 303	2 305	9 452
Troubles visuels	1 828	202	0	2 534	300	4 864	1	454	455	5 319
Troubles viscéraux	1 646	204	0	1 314	168	3 332	385	64	449	3 781
Troubles moteurs	6 406	746	0	10 400	1 117	18 669	390	1 851	2 241	20 910
Plusieurs troubles associés	35 635	7 203	85	28 091	6 342	77 356	1 437	13 285	14 722	92 078
Autres troubles	25 838	3 597	145	20 724	2 810	53 114	596	2 303	2 899	56 013
Polyhandicap (3)							102	2 855	2 957	2 957
Total	191 095	55 078	903	187 839	61 924	496 839	6 951	71 281	78 232	575 071
dont troubles du spectre de l'autisme	27 079	7 812	903	15 334	6 087	57 215	2 271	16 973	19 244	76 459

► Champ : France. Public + privé (sous et hors contrat).

RERS 2025, DEPP

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux et hospitaliers sont comptabilisés hors Mayotte. Les effectifs présentés dans cette colonne affichent un double compte des élèves en scolarité partagée (2,1% du total des élèves scolarisés), contrairement au total du tableau 2 qui ne présente pas de double compte.

3. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Lecture : à la rentrée 2024, 575 071 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 201 958 ayant des troubles intellectuels ou cognitifs.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 88 500 **élèves allophones** nouvellement arrivés ont été scolarisés (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire), soit 1,1% de moins qu'en 2022-2023 (1).

Les effectifs sont surtout en baisse dans l'élémentaire (-6,1%). Ils sont stables au collège (-0,3%) et en hausse au lycée (+13,5%).

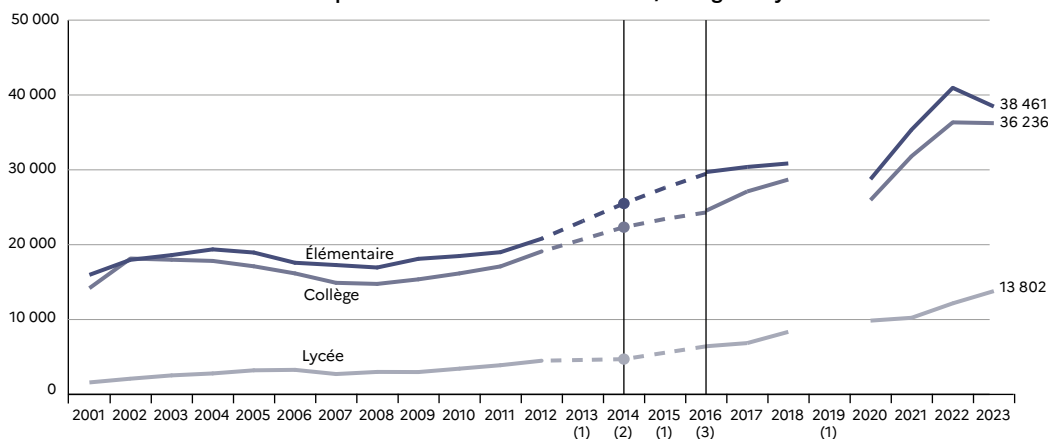
La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Par exemple, les académies de Créteil et Versailles ont accueilli à elles seules 20% des élèves allophones scolarisés (respectivement 9 100 et 8 300) (2). Cette proportion est cependant à mettre en rapport avec le fait que 17% de l'ensemble des élèves scolarisés en France en 2023-2024 (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire) l'ont été dans ces deux académies.

En 2023-2024, 43% des élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en France l'ont été au sein d'une école élémentaire, 41% dans un collège et 16% dans un lycée. Cependant, cette répartition par degré diffère sur le territoire : 66% des élèves allophones scolarisés à Mayotte ou en Guyane l'ont été en école élémentaire et 57% dans l'académie de La Réunion. Par ailleurs, 36% des élèves allophones scolarisés dans l'académie de Lille l'ont été en lycée, de même que 33% dans l'académie de Besançon et 29% dans l'académie de Paris.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, si 84% des élèves en élémentaire ont été scolarisés quinze jours après leur test de positionnement (dont 63% le jour même), ils étaient 49% dans le même cas au collège et 47% au lycée (3).

Pour l'année 2023-2024, neuf élèves allophones sur dix ont bénéficié d'un dispositif de soutien linguistique : 88% dans les écoles, 92% dans les collèges et 90% dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Hors élèves pris en charge en MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. Pas de données pour les années 2013, 2015 et 2019.

2. À partir de 2014, une refonte de l'enquête permet la collecte de données individuelles.

3. À partir de 2016, l'académie de Mayotte est intégrée à l'enquête.

Lecture : en 2023-2024, 38 461 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire.

RERS 2025, DEPP

Précisions

La population concernée par l'enquête est l'ensemble des élèves allophones nouvellement arrivés en France en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.42 ; 24.40, 23.23 ; 22.27.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	588	92	879	99	382	92	1 849	96
Grenoble	2 031	93	1 867	97	589	98	4 487	95
Lyon	2 578	96	2 053	96	538	n.d. (2)	5 169	n.d. (2)
Auvergne-Rhône-Alpes	5 197	95	4 799	98	1 509	n.d. (2)	11 505	n.d. (2)
Besançon	677	71	905	99	765	98	2 347	90
Dijon	1 044	88	1 074	94	503	93	2 621	91
Bourgogne-Franche-Comté	1 721	81	1 979	96	1 268	96	4 968	91
Bretagne (Rennes)	1 153	77	1 313	85	330	81	2 796	81
Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours)	1 163	83	1 357	82	212	77	2 732	82
Corse	156	96	118	100	51	98	325	98
Nancy-Metz	1 100	85	1 204	98	416	100	2 720	93
Reims	461	100	621	100	337	100	1 419	100
Strasbourg	1 226	91	1 375	98	300	94	2 901	95
Grand-Est	2 787	90	3 200	98	1 053	98	7 040	95
Amiens	1 053	87	1 424	91	531	86	3 008	89
Lille	933	91	1 054	95	1 094	90	3 081	92
Hauts-de-France	1 986	89	2 478	93	1 625	89	6 089	91
Créteil	4 648	94	3 285	83	1 147	77	9 080	88
Paris	1 113	99	909	100	814	100	2 836	99
Versailles	4 082	99	2 942	91	1 289	89	8 313	94
Île-de-France	9 843	97	7 136	89	3 250	88	20 229	93
Normandie	1 056	62	1 557	84	1 023	86	3 636	78
Bordeaux	975	87	1 277	95	462	90	2 714	91
Limoges	399	64	468	76	253	83	1 120	73
Poitiers	1 241	74	1 333	82	603	81	3 177	78
Nouvelle-Aquitaine	2 615	77	3 078	86	1 318	84	7 011	83
Montpellier	1 566	84	1 328	97	387	93	3 281	90
Toulouse	1 201	78	1 653	90	394	81	3 248	84
Occitanie	2 767	81	2 981	93	781	87	6 529	87
Pays-de-la-Loire (Nantes)	1 656	75	1 464	94	690	90	3 810	85
Aix-Marseille	1 965	97	1 864	99	279	n.d. (2)	4 108	n.d. (2)
Nice	1 640	98	1 349	99	238	78	3 227	97
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 605	97	3 213	99	517	n.d. (2)	7 335	n.d. (2)
France hors DROM (1)	35 605	89	34 568	92	13 612	90	83 785	90
Guadeloupe	167	97	227	98	114	100	508	98
Guyane	980	86	507	98	8	100	1 495	90
Martinique	49	93	38	89	9	67	96	89
Mayotte	1 306	62	670	97	9	100	1 985	74
La-Réunion	368	100	230	100	50	100	648	100
DROM (1)	2 856	78	1 668	97	190	98	4 714	85
France (1)	38 461	88	36 236	92	13 802	90	88 499	90

► **Champ :** France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2025, DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux sous-totaux « France hors DROM » et « DROM »).

2. Information non fournie pour les 372 lycéens du département du Rhône et les 43 lycéens des Alpes-de-Haute-Provence.

Lecture : en 2023-2024, 92% des 588 élèves allophones scolarisés en élémentaire dans l'académie de Clermont-Ferrand ont bénéficié d'un soutien en français langue seconde.

3 Répartition des élèves allophones scolarisés en 2023-2024 selon le délai avant prise en charge et le degré de scolarisation (en %)

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et scolarisation à la même date	63,3	28,4	27,3
Entre 1 et 14 jours	21,1	20,4	19,8
Entre 15 et 30 jours	6,0	14,1	12,6
Entre 1 et 3 mois	4,5	22,1	21,5
Entre 3 et 6 mois	2,0	8,3	8,6
Entre 6 mois et 1 an	1,7	4,1	5,6
1 an et plus	1,5	2,8	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► **Champ :** France, public + privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2025, DEPP

1. Délai entre le positionnement et la scolarisation.

Lecture : pour 63,3% des élèves allophones scolarisés en élémentaire, il n'y a pas eu d'attente entre leur test de positionnement initial et leur scolarisation.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différentes tutelles, qu'elles soient ministérielles ou non.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris les écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2024, la France compte 42 800 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,8%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas,

ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement, les niveaux d'enseignement pouvant être répartis sur les différents sites préexistants. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat baisse également légèrement (-0,6%), tandis que le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 1,3%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. En 2024, les secteurs public et privé sous contrat comptent respectivement 8 000 et 2 900 établissements en France, nombres relativement stables depuis 2020. Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)** qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents (LPO)**. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2024 mais à un rythme moindre que l'année précédente (+7,8% contre +11,1%).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur – Voir fiche 2.20.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, RERS 2.01, 2.04 et 4.25.
DEPP et SIES-MENESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
SIES-MENESR, RERS 2.20.
DGER-MASA, RERS 4.27.

1 Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs)

	2010	2015	2020	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	49 322	48 912	48 547	-0,7
Public	48 522	46 435	44 262	43 568	43 163	42 811	-0,8
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	12 881	12 603	12 343	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 687	30 560	30 468	-0,3
Privé	5 276	5 310	5 703	5 754	5 749	5 736	-0,2
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 563	5 551	5 511	-0,7
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 652	4 629	4 602	-0,6
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 609	4 589	4 566	-0,5
Privé hors contrat		502	1 016	1 102	1 120	1 134	1,3
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	954	962	945	-1,8
dont écoles de niveau indéterminé						20	
Second degré	12 203	12 148	12 178	12 243	11 875 (4)	11 886 (4)	0,1
Public	8 108	8 069	8 022	8 041	8 032	8 036	0,0
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 693	1 703	1 717	0,8
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 813	7 805	7 809	0,1
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 316	5 320	5 325	0,1
Lycées professionnels	973	874	800	790	768	763	-0,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 631	1 641	1 645	0,2
dont lycées polyvalents (3)	582	659	730	742	760	765	0,7
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	228	227	227	0,0
Privé	4 095	4 079	4 156	4 202	3 843	3 850	0,2
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	679	678	657	-3,1
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (9)	3 493	3 488	3 576	3 619	3 268	3 274	0,2
Collèges	1 765	1 807	1 951	2 049	2 053	2 063	0,5
Lycées professionnels	664	640	562	512	335	332	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	2 064	1 040	1 062	1 057	879	878	-0,1
dont lycées polyvalents (3)	1 044	202	218	225	215	214	-0,5
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	583	575	576	0,2
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (9)	2 953	2 916	2 883	2 874	2 877	2 872	-0,2
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	461	468	469	0,2
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 660	1 662	1 661	-0,1
Lycées professionnels	403	389	347	338	335	332	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	875	879	878	-0,1
dont lycées polyvalents (3)	190	190	210	212	215	214	-0,5
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	745	391	402	2,8
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	90	81	63	-22,2
Collèges	93	147	291	389	391	402	2,8
Lycées professionnels (4)	261	251	215	174			
Lycées d'enseignement général et technologique (4)	186	174	187	182			
dont lycées polyvalents (4)	14	12	8	13			
Enseignement supérieur (5)							
Universités (6)	79	72	71	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	107	105	-1,9
Inspé (ex Espé)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 470	2 458	2 459	0,0
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 001	2 106	2 203	2 207	2 351	2 331	-0,9
Public	1 358	1 432	1 586	1 607	1 614	1 622	0,5
Privé	900	946	903	863	844	837	-0,8
Établissements avec CPGE	442	445	457	462	462	468	1,3
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	453	453	456	0,7
Public	345	351	363	367	367	369	0,5
Privé	97	94	94	95	95	99	4,2
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	289	287	295	2,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	352	374	393	423	7,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	316	327	332	1,5
Écoles paramédicales (hors université) et sociales	623	639	632	626	626	626	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	364	387	393	1,6
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	1 994	2 216	2 388	7,8
Public	257	255	173	165	164	159	-3,0
Privé	716	703	1 294	1 829	2 052	2 229	8,6

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

- Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
- Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
- Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).
- Compte tenu du changement de sources en 2021, le champ du secteur privé hors contrat est désormais restreint aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.
- Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
- Y compris CUPR de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
- Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
- Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
- Dont un EREA à partir de 2015.

RERS 2025, DEFP